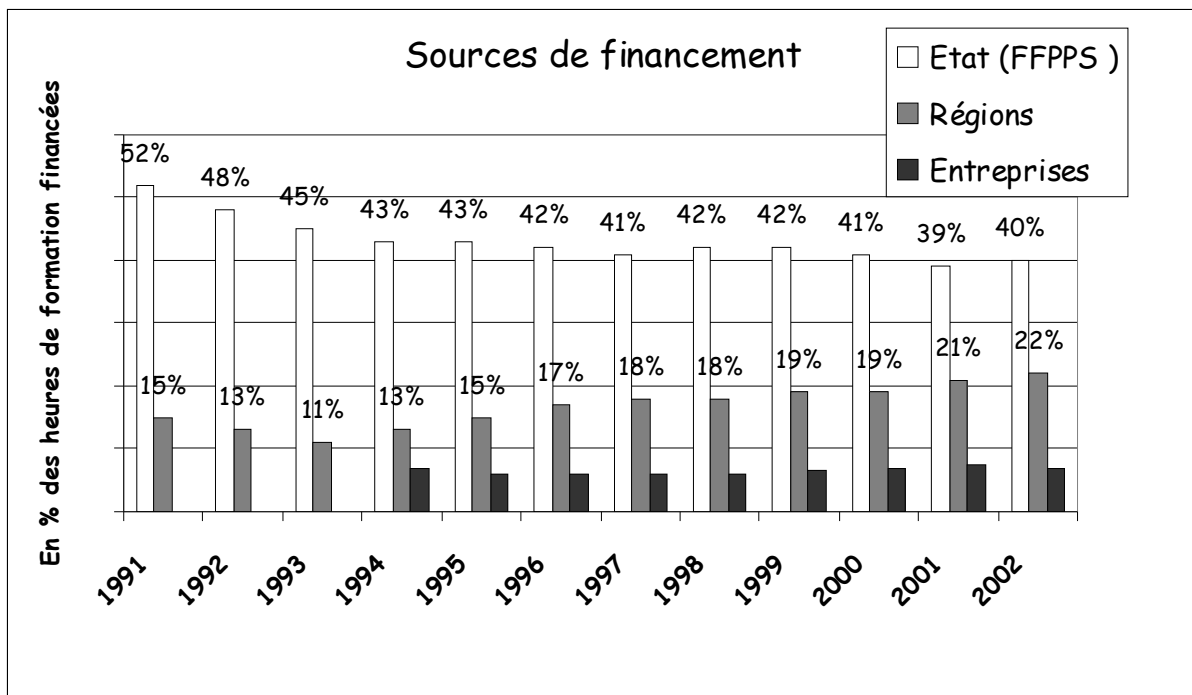
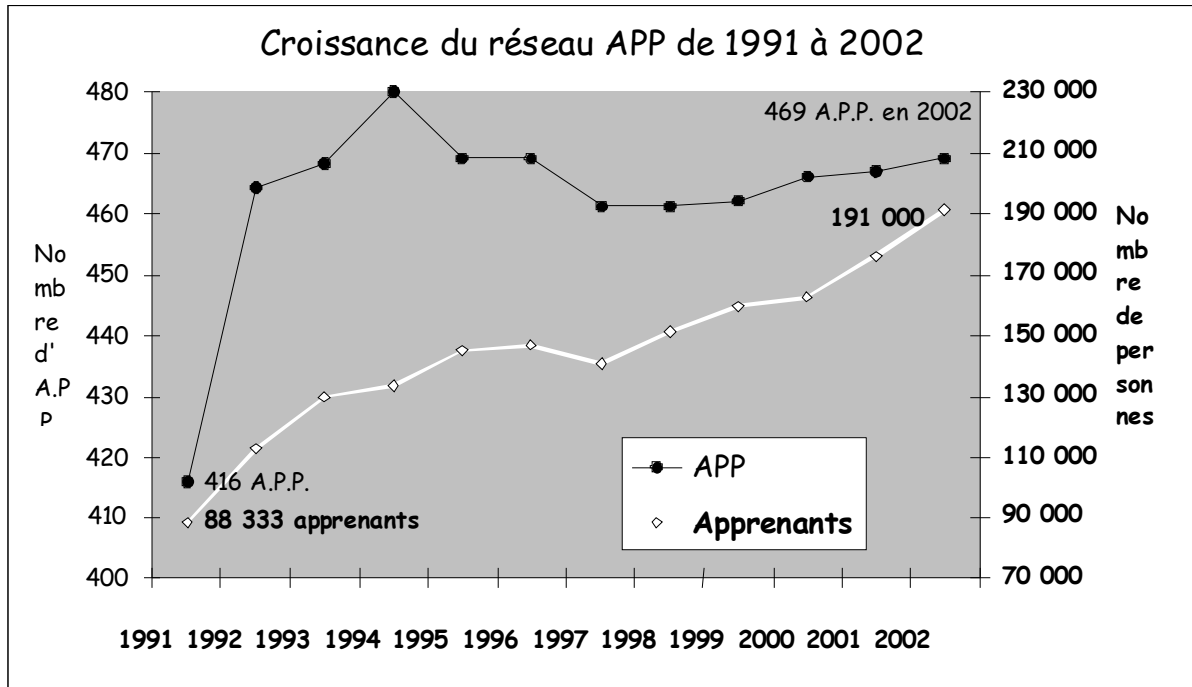
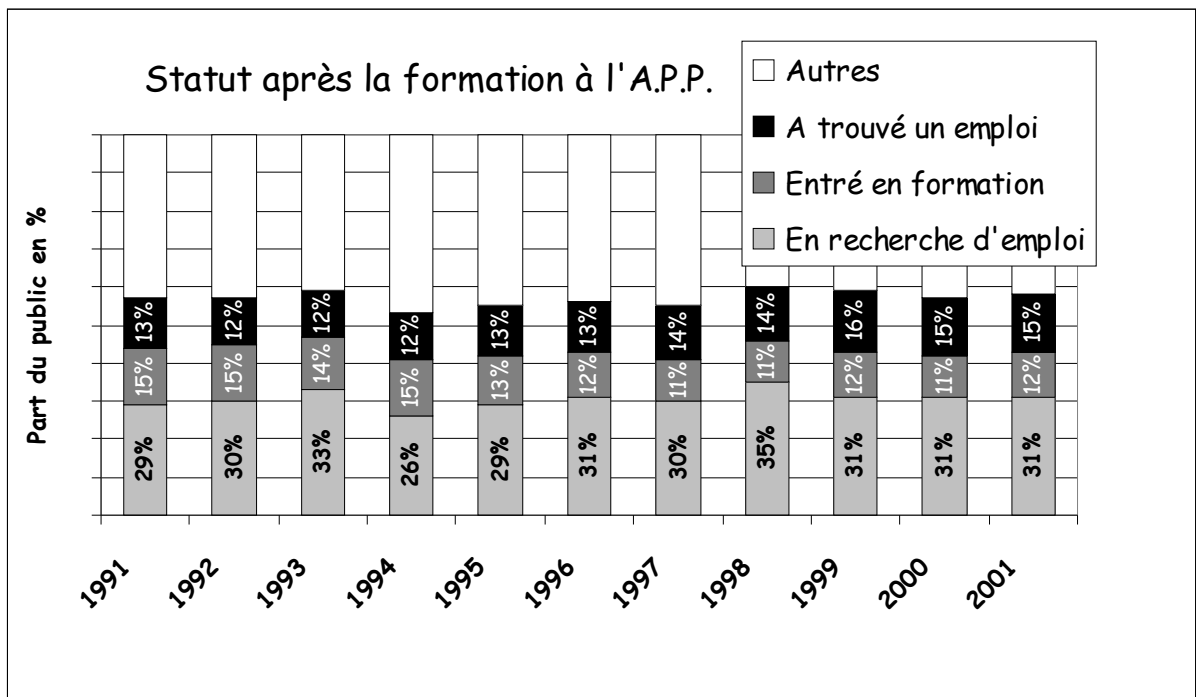
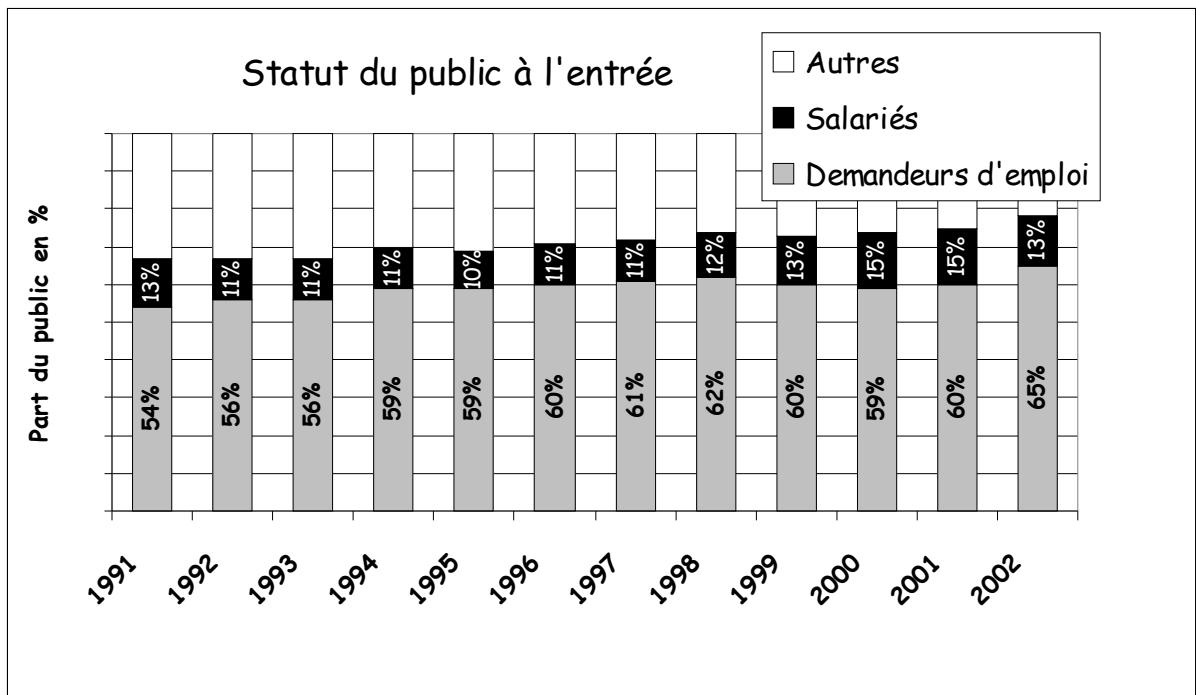
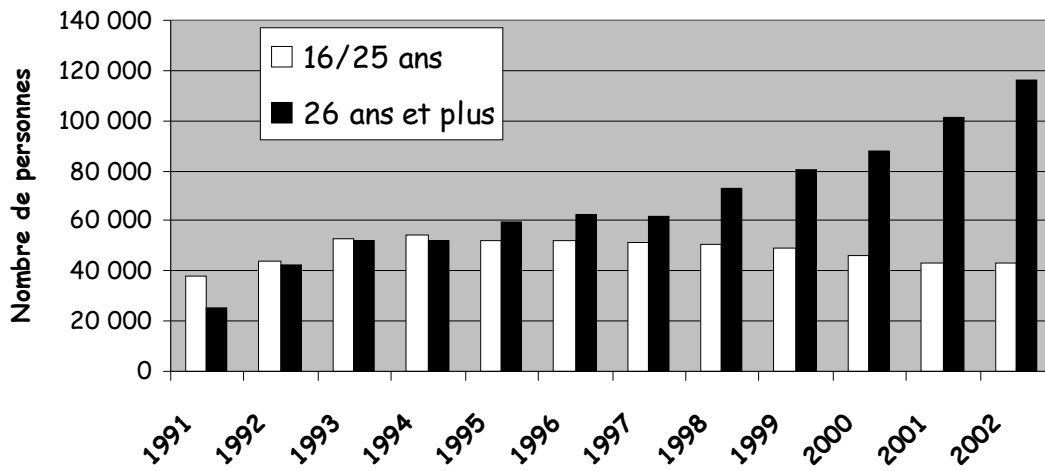


Principales évolutions du réseau APP et des publics formés de 1991 à 2002

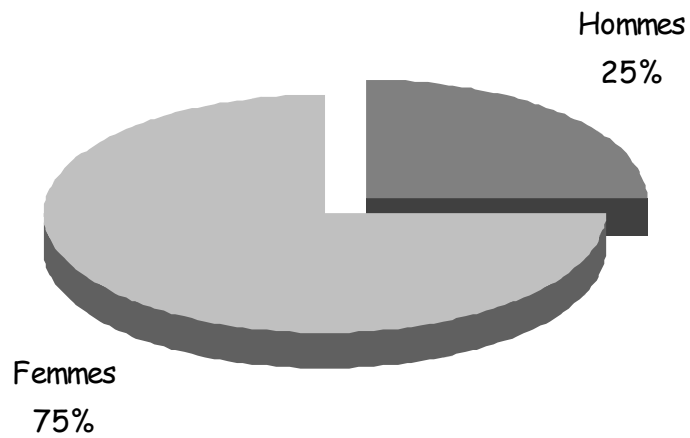


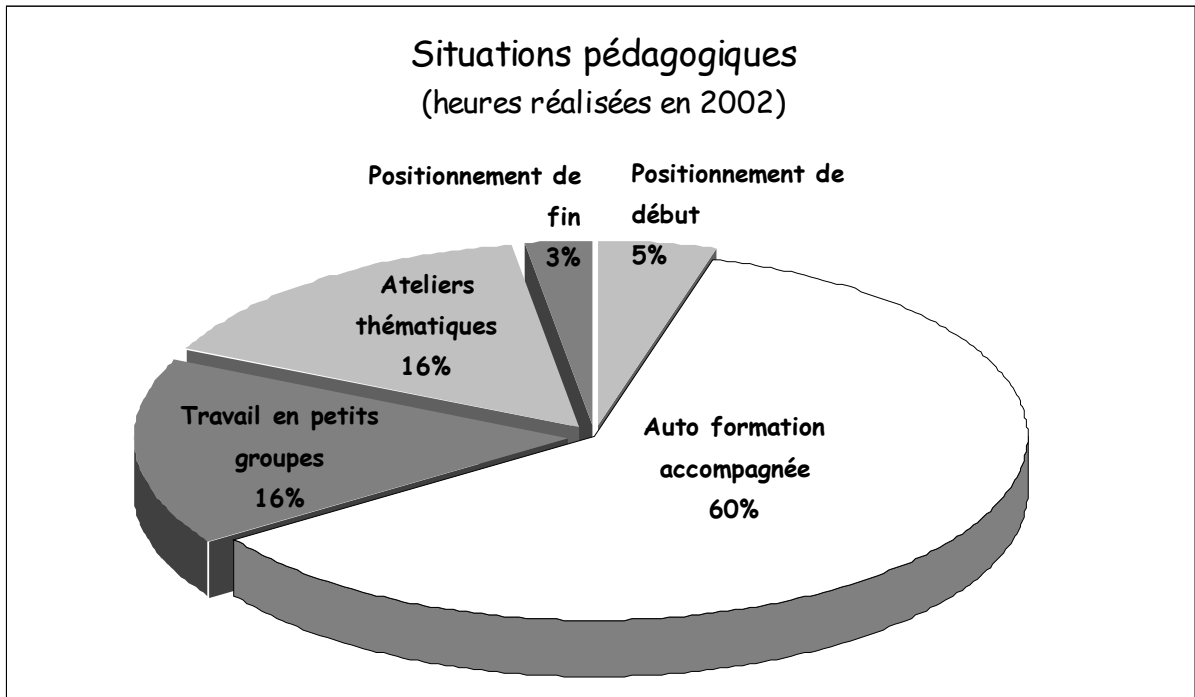
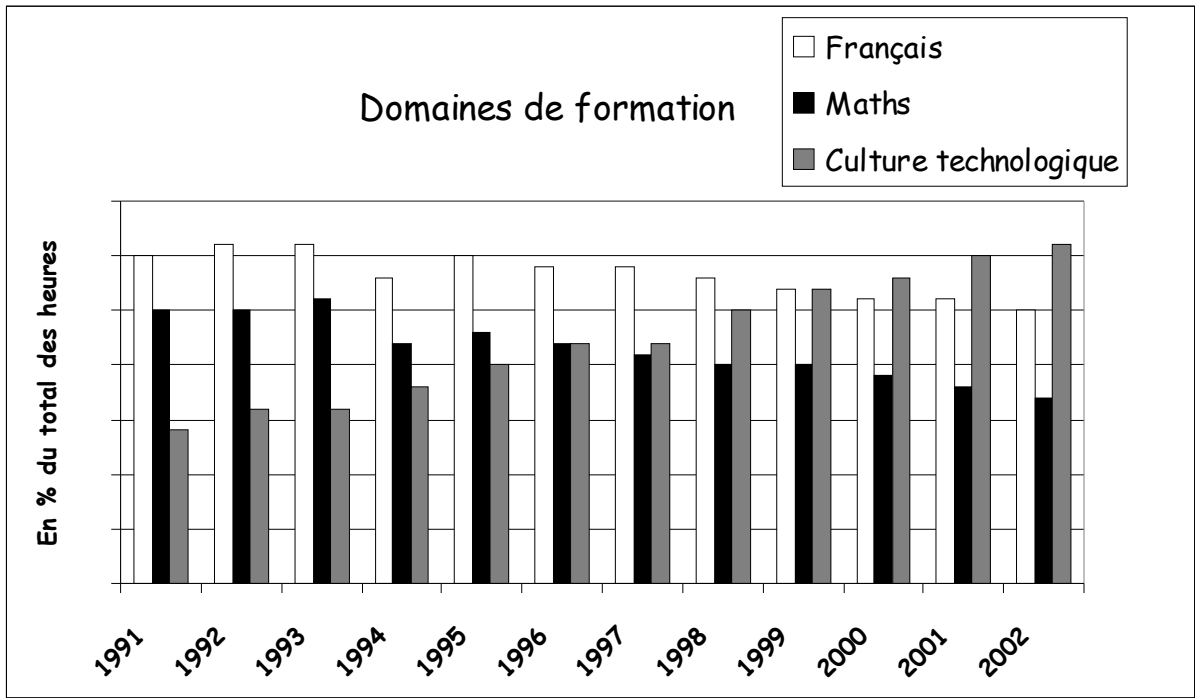


Evolution de l'âge du public



Répartition hommes / femmes (stable depuis 2 ans)





BILAN APP de 1984 à 2002

I - A l'origine.

□ 1984 : 9 « lieux ressource » en Rhône Alpes.

Les APP sont nés en 1983, en région Rhône Alpes, d'une expérimentation qui s'est développée dans le cadre du dispositif jeunes 16-25 ans mis en place par l'Etat. Appelés, dans un premier temps « lieux-ressources », ils ont bénéficié du soutien de la DRFP (Délégation Régionale à la Formation Professionnelle) et ont été financés sur des crédits expérimentaux du dispositif jeunes. Leur mise en œuvre, au niveau local, a été réalisée par différents organismes de formation (GRETA, ACEREP et des associations).

Le premier texte relatant l'expérimentation des lieux-ressource a été publié dans le courrier de l'ADEP, fin 1984. Il existait alors 9 APP, uniquement en Rhône Alpes.

□ 1985 : 37 « lieux ressources » dans 7 régions.

Une étude, commanditée par la DFP (Délégation à la Formation Professionnelle) à l'ACEREP, en 1985, donne les premiers chiffres sur l'activité des lieux-ressource. Difficilement exploitables, car incomplets, ils montrent déjà la diversité des niveaux des publics présents, des âges et des objectifs.

Au moment de l'étude le nombre de lieux-ressource en activité était de 37 dont 28 en Rhône Alpes et 9 dans 6 autres régions.

L'étude de l'ACEREP a permis l'élaboration du premier cahier des charges national dans lequel la dénomination APP (Atelier Pédagogique Personnalisé) est retenue par la DFP. Il est annexé à la circulaire du 21 juin 1985 portant sur la mise en place du dispositif jeunes.

□ 1986 : une centaine d'APP dans 16 régions.

En 1986, une nouvelle circulaire actualise les textes précédents, pose comme principe un financement de l'Etat (FFPPS) situé entre 30 et 60% du coût global de l'action et acte la naissance du **service d'appui et de liaison des APP (IOTA+)**. En parallèle, la DFP commande une nouvelle étude à l'ADEP sur le développement du réseau APP.

Cette étude donne les premières données chiffrées sur les stagiaires. Le réseau se développe progressivement, les APP existent dans 16 régions mais sont très inégalement répartis sur le territoire. Ils sont une centaine fin 1986 dont 85 ont répondu au questionnaire de l'ADEP. Les premières statistiques partielles donnent, pour 1986, environ 6000 stagiaires et un nombre moyen d'apprenants par APP de 70 personnes. Les autres données sont peu exploitables, elles font toutefois apparaître une diversité de niveaux, d'âges, de statuts et d'objectifs.

□ 1987 : 190 APP dans 18 régions.

Pour l'année 1987, une enquête, réalisée par la DFP auprès des DRFP, dénombre 190 APP. Les 131 qui ont répondu ont formé 12 200 personnes dont 64% sont des femmes et 62% des demandeurs d'emploi.

II - Une période de transition.

□ 1988 : 220 APP, pas de données statistiques.

Il faut rappeler que les crédits sont intégrés à la ligne « dispositif jeunes ». Les APP sont mis en oeuvre dans ce cadre et le suivi de leur activité n'est pas isolé en tant que tel. Pour un DRFP, mettre en place un réseau d'APP dans sa région est une possibilité, pas une obligation.

□ 1989 : 340 APP.

122 millions de francs sont inscrits au budget de l'Etat. Il faut y ajouter 15 millions, part de l'Etat dans les contrats de plan. La « ligne APP » est identifiée en tant que telle.

La DFP a demandé à IOTA+ de mettre en place un système de remontées statistiques commun à toutes les régions, stable et fiable. Les premières maquettes sont testées dans 2 régions pilotes. Pas de données crédibles pour cette période.

□ 1990 : près de 400 APP dans toutes les régions.

Premières ouvertures dans les DOM. Première phase de généralisation de l'outil statistique développé sur minitel. Une circulaire de la DFP rend l'usage de cet outil obligatoire. En 1990, 205 ont fait une saisie. 45 500 apprenants sont comptabilisés dont 60% de demandeurs d'emploi.

Commentaires.

Les quelques données éparses, recueillies durant cette période, traduisent la difficulté rencontrée, tant par les commanditaires que par les opérateurs, à concevoir un outil statistique pour une action qui sortait du cadre habituel des stages groupes.

L'existence d'une ligne budgétaire au niveau national a rendu nécessaire la mise en place d'un outil de suivi statistique spécifique APP, identique pour l'ensemble des régions, afin de rendre compte de l'activité et de l'utilisation des crédits.

Sous l'autorité de la DFP, IOTA+ a été chargé d'organiser la concertation entre l'ensemble des acteurs (équipes d'APP, responsables d'organismes, services des DRFP). Dès les premiers échanges la principale difficulté a été de définir les modalités de remontée des données. Le choix a été fait d'utiliser le réseau minitel, développé dans un premier temps autour d'une messagerie pour permettre les échanges entre les APP. Après un an d'expérimentation, le réseau disposait d'un ensemble de tableaux validés par la DFP et d'un outil permettant la saisie des données et l'accès à la lecture des bilans.

La contrainte pour les sites était (et reste aujourd'hui encore) de réaliser une saisie mensuelle (17 tableaux) et une saisie annuelle, sur le suivi des publics 3 à 6 mois après leur sortie (2 tableaux). Un accompagnement à l'usage et une assistance systématique sont réalisés par l'équipe de l'animation nationale APP. Les sites ont la possibilité de corriger des erreurs éventuelles, tout au long de l'année (environ 400 demandes par an).

Malgré ces contraintes l'outil est apprécié par l'ensemble des équipes. Il structure l'activité de chacun et participe du sentiment d'appartenance à un réseau.

Depuis 1998 l'ensemble du système a basculé sur internet. La stabilité de l'outil permet de mesurer les évolutions depuis plus d'une dizaine d'années. Parmi les postulats de départ, le choix de la transparence : il permet à un APP et à une DRTEFP d'accéder aux données de chaque APP, comme aux cumuls régionaux et nationaux. Il permet à la fois le contrôle et l'analyse de l'activité pour chaque site. C'est un outil central pour le pilotage de l'APP et du réseau. La transparence favorise les analyses comparatives.

III - De 1991 à 2002 : des données chiffrées.

Elles correspondent aux données saisies par chaque APP, au mois le mois. Aujourd'hui la saisie est faite par l'ensemble des APP en activité.

Remarques. L'ensemble des données utilisées pour réaliser ce document s'appuient sur un cumul annuel national. Elles ne rendent pas compte des écarts entre les régions (par exemple, il existe 59 APP en Rhône Alpes, 20 en Lorraine, 8 en Alsace,...). De même les données, comme les moyennes présentées, ne rendent pas compte de la diversité de l'activité des APP, certains forment plus de 1000 stagiaires par an, d'autres en accueillent à peine plus de 200 (c'est souvent le cas en zone rurale). Ces écarts sont à la fois liés à la zone géographique, mais également à la qualité du projet de l'APP et de son partenariat (certains, en zones rurales peu peuplées, arrivent à dépasser les 700 apprenants par an).

Pour la clarté de la lecture, ni l'ensemble des tableaux, ni l'ensemble des données de chaque tableau ne sont reproduits ici. Depuis 1997 l'ensemble des données annuelles est consultable sur le site www.app.tm.fr

▪ Evolution quantitative du réseau entre 1991 et 2002.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'APP	333 /416	371 /464	468	480	469	469	461	461	462	466	467	469
Nombre d'apprenants	88 333	112 917	130 000	133 600	145 000	147 000	141 000	151 000	159 900	163 000	176 000	191 000
Nombre d'heures	7 765 000	10 100 000	13 200 000	12 300 000	12 400 000	12 200 000	11 700 00	12 200 000	12 500 000	12 240 000	12 500 000	13 100 000

Remarques : la fiabilité des données des années 1991 et 1992 est relative, tous les APP n'effectuant pas encore leur saisie. Pour 1991 et 1992, sur la ligne nombre d'APP, le premier chiffre correspond au nombre d'APP ayant fait une saisie exploitable, le second au nombre d'APP en activité.

Un APP peut fonctionner avec plusieurs antennes. Les données statistiques de chaque antenne font l'objet d'un cumul interne. Une seule saisie est faite par APP quel que soit le nombre de ses antennes.

Commentaires : le nombre d'APP est aujourd'hui stabilisé autour de 470, par contre nombreux sont ceux qui ont une activité sur plusieurs sites ou antennes. Avec près de 300 « antennes » le réseau APP offre près de 800 points d'accès à la formation sur tout le territoire. Cette couverture territoriale explique, en partie, l'accroissement des publics. Ce développement a été rendu possible, dans de nombreux cas, grâce aux apports de moyens du programme FORE (Formation Ouverte et Ressources Educatives) de la DGEFP.

Par principe, un APP est fondé par la convention signée entre les services de l'Etat (DRTEFP) et l'organisme support, dans la majorité des cas un organisme de formation. « APP » est un label déposé à l'INPI, propriété de la DGEFP. La moitié des APP est « portée » par des GRETA, les autres par des structures associatives, des CFPPA, des « consulaires », des centres AFPA, des syndicats intercommunaux, des universités,... et quelques structures créées spécifiquement pour gérer l'APP.

A noter la relative stabilité du nombre d'heures réalisées, à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre d'apprenants ; par contre la durée moyenne de formation par personne tend à diminuer (voir tableaux ci-dessous).

▪ **Orientation vers l'APP et projet des personnes.**

En 2001, 11% des publics ont été orientés vers l'APP par les PAIO ou missions locales ; 28 % par l'ANPE. Ces chiffres montrent bien la prédominance du public adulte au sein des APP. Les entreprises orientent 9% des publics, les organismes de formation 11%, les travailleurs sociaux 4%,... Plus d'1/4 des personnes vient « spontanément » : notoriété de l'APP ? Bouche à oreille ? Les équipes veillent à ce que chacun arrive avec une orientation et un projet de formation.

La majorité des apprenants (42%) vient pour trouver un emploi, 21% pour entrer en formation, 11% pour changer de secteur professionnel,... Cet équilibre est pratiquement stable depuis 1991.

▪ **L'âge et le sexe des apprenants.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Moins de 26 ans	60%	51%	50%	50%	46%	44%	44%	40%	37%	34%	30%	27%
+ de 26 ans	40%	49%	50%	50%	54%	56%	56%	60%	63%	66%	70%	73%

Le public féminin est très largement présent au sein des APP. Le pourcentage de femmes se situe autour de 70% depuis plusieurs années. Depuis 2 ans il tend à croître, pour atteindre 75% du total en 2001 et 2002.

Commentaires.

En 12 ans la proportion jeunes/adultes s'est inversée. Cette situation est à la fois due à la nature de l'offre d'insertion (elle est plus importante pour les jeunes en particulier dans le cadre des politiques des conseils régionaux). L'Etat, qui ne prenait en charge que les jeunes et, à titre dérogatoire, les mères de famille inactives à la recherche d'un emploi et les détenus, a ouvert son financement à l'ensemble de la population adulte.

La demande d'une prestation « de type APP » est plus forte chez les adultes. Cette prestation, construite principalement en auto formation accompagnée, semble être plus adaptée (dixit les formateurs) à une population adulte, souvent plus motivée.

La proximité, la souplesse horaire, une forte motivation à se former, sont des raisons, parmi d'autres, qui peuvent expliquer la forte présence des femmes en APP. Sans oublier toutefois qu'elles sont plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi.

▪ **Niveaux de formation.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
De 6 à 5	80%	79%	80%	76%	72%	70%	68%	66%	64%	64%	64%	63%
4 et +	20%	21%	20%	24%	28%	30%	32%	34%	36%	36%	36%	37%

Remarque.

Il s'agit du niveau correspondant à la dernière classe fréquentée par la personne.

Commentaires.

Ce tableau illustre, comme les autres, la diversité des publics présents au sein des APP et met en évidence la capacité des APP à répondre à chacun, au cas par cas. Les niveaux 6, proches de l'illettrisme, représentent plus de 10% du total.

La tendance, observée sur la longue durée est à l'élévation du niveau. Il faut nuancer cette remarque en disant :

- que les jeunes sont plus nombreux aujourd'hui à atteindre le niveau BAC. Pourtant certains « ne vont pas au bout » ou ratent l'examen.
- En valeur absolue le nombre de personnes de niveau 6 à 5 est quasi stable. Par contre les nouveaux publics ont souvent un niveau plus élevé.
- L'initiation Internet a changé la donne. Les personnes de niveau 4 sont nombreuses à venir s'initier à l'usage des outils bureautiques et internet au sein des APP.

▪ **Statuts des personnes**

○ **à l'entrée à l'APP.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Demandeurs d'emploi	54%	56%	56%	59%	59%	60%	61%	62%	60%	59%	60%	65%
Salariés	13%	11%	11%	11%	10%	11%	11%	12%	13%	15%	15%	13%
Autres	33%	33%	33%	30%	31%	29%	28%	26%	27%	26%	25%	22%

Remarques.

Dans « autres » se trouvent principalement, les CES (entre 12 et 14% du total, en fonction des années), les stagiaires de la formation professionnelle qui viennent en sous-traitance à l'APP (entre 5 et 8%), ...

Les demandeurs d'emploi sont inscrits ou non à l'ANPE. Les salariés sont titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI). Ils peuvent être dans un contrat « aidé », type contrat de qualification. Les CES ne sont pas comptabilisés dans ce pourcentage.

Commentaires.

Avec, en moyenne, un public composé de 60% de demandeurs d'emploi, les APP sont bien une réponse, en terme de formation, pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur parcours de retour vers l'emploi.

La présence des salariés est une constante au sein du réseau depuis son origine. Elle ne connaît pas un développement significatif malgré quelques « campagnes » d'information faites par le réseau auprès des entreprises et des OPCA.

o 3 à 6 mois après la sortie.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
D.E.	29%	30%	33%	26%	29%	31%	30%	35%	31%	31%	31%	En cours
Entré en formation	15%	15%	14%	15%	13%	12%	11%	11%	12%	11%	12%	
A trouvé un emploi	13%	12%	12%	12%	13%	13%	14%	14%	16%	15%	15%	
Autres	43%	43%	41%	47%	45%	44%	45%	40%	41%	43%	42%	

Remarque.

Les pourcentages présentés ici correspondent aux informations recueillies par les APP lors des enquêtes de suivi. Ils portent sur environ la moitié des publics reçus.

Commentaire.

Le travail fait en APP permet à 30% des « entrants » de ne plus être demandeurs d'emploi. Soit ils vont en formation (c'est l'idée de l'APP maillon d'un parcours de formation), soit ils trouvent directement un emploi (parfois précaire au dire des formateurs). Ces données sont à mettre en regard du temps relativement court de formation, en moyenne inférieur à 100 h par personne.

▪ Autres résultats observés.

Les enquêtes faites auprès des apprenants pour savoir s'ils estiment avoir atteint, partiellement atteint ou pas atteint leur objectif font apparaître depuis 12 ans des résultats relativement stables. Soit :

60% qui estiment avoir atteint leur objectif,
29% partiellement atteint,
11% pas atteint.

Nombreux sont les stagiaires qui souhaitent se présenter à des examens ou des concours. Les résultats connus sont très encourageants. Ainsi en 2001, sur 11 200 personnes, le taux de réussite aux concours et examens d'entrée dans une école ou une formation était de 69%, celui

concernant les examens professionnels ou d'enseignement général de 71% et celui pour les concours d'entrée dans la fonction publique de 42,5%.

▪ **Sources de financements (en % du nombre d'heures financées)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Etat (FFPPS)	52%	48%	45%	43%	43%	42%	41%	42%	42%	41%	39%	40%
Régions	15%	13%	11%	13%	15%	17%	18%	18%	19%	19%	21%	22%
Entreprises	nc	nc	nc	7%	6%	6%	6%	6%	7%	7%	8%	7%
Autres				37%	36%	35%	35%	34%	33%	33%	33%	31%

Remarques.

Ce tableau reprend des pourcentages d'heures financées et non des montants de financements. Les taux de ces derniers sont variables d'une région et d'un financeur à l'autre.

Les financeurs « autres » sont l'Etat, sur d'autres dispositifs ou mesures dont les CES, les SIFE. Il existe au moins une cinquantaine de sources de financement. Les collectivités territoriales (départements, communes) apportent souvent des moyens, sous forme de subvention ou d'avantages en nature sans que cela puisse se traduire en heures stagiaires. Elles demandent également parfois aux APP des prestations pour leurs personnels.

Les heures financées par l'Etat, parfois celles financées par les Conseils Régionaux, incluent le FSE. Le système statistique ne permet pas l'isoler.

Commentaires.

La contribution de l'Etat diminue régulièrement depuis une dizaine d'années. Elle a même chuté de façon importante en valeur absolue durant les années 90.

Concernant la contribution des régions, elle augmente progressivement d'année en année. Les données cachent des disparités régionales importantes. Dans certaines régions, comme le Nord Pas de Calais, le financement régional est nettement plus important que celui de l'Etat. Dans d'autres cas, il est quasiment absent.

L'écart entre le nombre salariés présents en APP (13% du public en 2002) et le nombre d'heures financées (7% du total en 2002), tient au fait que la durée des formations « entreprises » est nettement plus courte que celles financées sur fonds publics.

▪ **Situations pédagogiques.**

L'organisation pédagogique spécifique des APP mixe différentes situations d'apprentissage. A titre d'illustration en 2002 leur répartition était la suivante :

	Pourcentage du nombre d'heures
Positionnement de début	4,5%

Auto formation accompagnée	61%
Travail en petits groupes	16,5%
Ateliers thématiques	15,5%
Positionnement de fin	2,5

En 12 ans le pourcentage des heures d'activité stagiaire en auto formation accompagnée s'est accru progressivement. Il était de 48 % en 1991. Cette évolution marque l'amélioration qualitative de l'APP, dans sa capacité à construire une organisation pédagogique visant à développer l'autonomie de l'apprenant.

Les heures de positionnement, début et fin, sont inhérentes à tout dispositif qui tend à personnaliser la prestation de formation.

▪ **Les domaines de formation.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Français	30%	31%	31%	28%	30%	29%	29%	28%	27%	26%	26%	25%
Maths	25%	25%	26%	22%	23%	22%	21%	20%	20%	19%	18%	17%
Culture technologique	14%	16%	16%	18%	20%	22%	22%	25%	27%	28%	30%	31%
Autres	31%	28%	27%	32%	27%	27%	28%	27%	26%	27%	26%	27%

Remarque.

Les autres domaines sont souvent mis en œuvre en fonction des demandes des stagiaires. Parmi eux, les langues (7% en 2001), la biologie, le raisonnement logique, l'expression – communication, le monde actuel. Certains APP ont mis en place de façon spécifique des ateliers d'aide méthodologique (5% des heures en moyenne en 2001).

Commentaires.

Ce tableau montre de façon claire la place prise par l'initiation aux nouvelles technologies au sein des APP. Depuis 3 ans c'est le domaine dans lequel les APP réalisent le plus d'heures. Les APP sont devenus un des principaux opérateurs, en France, dans ce champ, en particulier auprès des publics peu qualifiés.

Cette croissance est sûrement l'un des effets de l'opération NSI (Naviguer sur Internet) lancée par la DGEFP en 2000, dans laquelle le réseau des APP est fortement impliqué (près de 30 000 certificats délivrés en 2002).

▪ **L'évolution des données moyennes.**

Les tableaux, ci-dessous, ont pour ambition de montrer une tendance dans l'évolution d'un APP. L'APP moyen n'existe pas, les écarts sont parfois importants d'un APP à l'autre. Ces données permettent à chaque site, à chaque commanditaire, de se situer par rapport aux évolutions de l'ensemble du réseau.

○ **Nombre annuel moyen d'apprenants par APP.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Apprenants	265	304	326	285	313	326	315	333	345	358	385	415

○ **Moyenne annuelle d'heures par APP.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Heures	23 300	27 000	29 000	26 000	26 800	27 000	26 000	26 800	27 000	26 800	27 500	28 500

○ **Durée moyenne de formation par apprenant.**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Durée en heures	108	111	110	115	110	107	103	99	96	91	87	81

Ces tableaux permettent de visualiser la faible croissance du nombre d'heures par APP (+ 5 200 heures sur 12 ans) alors que le nombre d'apprenants par APP croît de façon importante (+ 150 sur la même période). Conséquence, la durée de formation par personne diminue.

Difficile de faire une interprétation purement mathématique qui ferait dire que la diminution des crédits est la cause de cette situation. En parallèle, il faut souligner que les APP maîtrisent mieux aujourd'hui les moyens de la mise en œuvre de l'auto formation accompagnée et, par conséquent, proposent des prestations mieux calibrées et tout aussi efficaces que sur des durées plus longues.

A signaler aussi, que certains commanditaires, à enveloppes budgétaires constantes, augmentent leur taux de financement des organismes, ce qui entraîne une diminution, de fait, de l'activité en nombre d'heures.

Les APP ont aussi développé des prestations courtes (initiation internet de 14 h ou 28 h), ou centré uniquement sur l'accompagnement méthodologique (prestation de 4 à 10 h pour des inscrits au CNED. Elle a bénéficié à près de 3000 stagiaires inscrits au CNED en 2000).

▪ **Les antennes APP en milieu carcéral (ANTP).**

Créées en 1988, les antennes en milieu carcéral se sont développées à partir de 1990 dans le cadre d'un partenariat entre la DGEFP et l'Administration Pénitentiaire. Elles sont financées sur la ligne APP. La création d'une antenne relève du DRTEFP, en concertation avec les services pénitentiaires régionaux. Elles étaient une dizaine à l'origine. Au milieu des années 90, une quarantaine avait une activité réelle. En 2002, 30 sont toujours actives. Elles ont formé 2300 détenus et réalisé 140 000 heures de formation. Un bilan statistique spécifique ANTP a été développé par l'animation nationale à la demande de l'Administration Pénitentiaire.

Conclusion.

Aujourd'hui les APP sont devenus un outil reconnu dans le champ de la formation des adultes et un outil précieux des parcours de retour vers l'emploi.

Dans la réflexion en cours, visant à redéfinir le rôle et les responsabilités des acteurs de la formation professionnelle continue en France, il est important de savoir que le réseau des APP, actif depuis 20 ans, **a formé, depuis ses débuts, près de 2 millions de personnes**, de tous âges, de tous niveaux et de tous statuts. **Il existe en son sein des équipes de professionnels compétents, capables de répondre immédiatement et de façon spécifique à l'accroissement de la demande.**

Le 2 juin 2003

